

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE PURPAN

MASTER

美澳留服认证

原版仿制文凭

Q微1825214279

Vu Le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2005 relatif aux habilitations de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan à délivrer des diplômés nationaux;

Vu l'avis conforme du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche;

Vu les pièces justificatives produites par Mme. JIARUI LI, ne le 29 Février 1992 à BEIJING (CHINE POPULAIRE), en vue de son inscription au Master;

Vu les procès-verbaux du jury attestant la conformité des pièces produites avec les textes réglementaires;

Le diplôme de **MASTER** Mention

mention passable

est délivré à

au titre de l'année universitaire 2017-2018

et confère

pour la durée de la formation les droits et prérogatives qui sont attachés.

Fait à Toulouse, le 22 Juin 2018

Le titulaire

N° **TOULOUSE**

/20172018

Domitien DEBOUZIE

Eric-Large POLLETE